



Béatrice Pierre

---

## La fortification des églises en Entre-deux-Mers

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du troisième colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp.43-50.

↳ Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : [clempatrimoine@free.fr](mailto:clempatrimoine@free.fr).

↳ Citer ce document : Pierre (Béatrice), La fortification des églises en Entre-deux-Mers, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 3e colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 43-50.  
<http://www.clempatrimoine.com>

## La fortification des églises en Entre-Deux-Mers

BEATRICE PIERRE

Fortification d'églises : deux termes en apparence antinomiques, peu conciliables pour un esprit contemporain. Nécessité cependant qui s'est imposée très tôt aux paroissiens ; « *l'église par la hauteur de ses murailles, par la masse de sa construction avait déjà une valeur défensive, l'immunité que le droit lui conférait était une garantie de plus, les habitants y déposaient leurs biens... et s'y réfugiaient en cas de danger* »<sup>1</sup>.

La région de l'Entre-Deux-Mers, passage obligé vers Bordeaux, exposée aux mouvements répétés des troupes armées et des pillards, généralisa cette pratique au cours des grands conflits.

Près de cinquante églises fortifiées ont pu être recensées dont trente-cinq subsistent de nos jours. Un inventaire qui pourrait paraître, d'un point de vue quantitatif, satisfaisant mais qui ne doit cependant pas induire une connaissance parfaite du phénomène.

L'approche du sujet ne peut être que fragmentaire face à l'indigence des sources écrites et des traces architecturales.

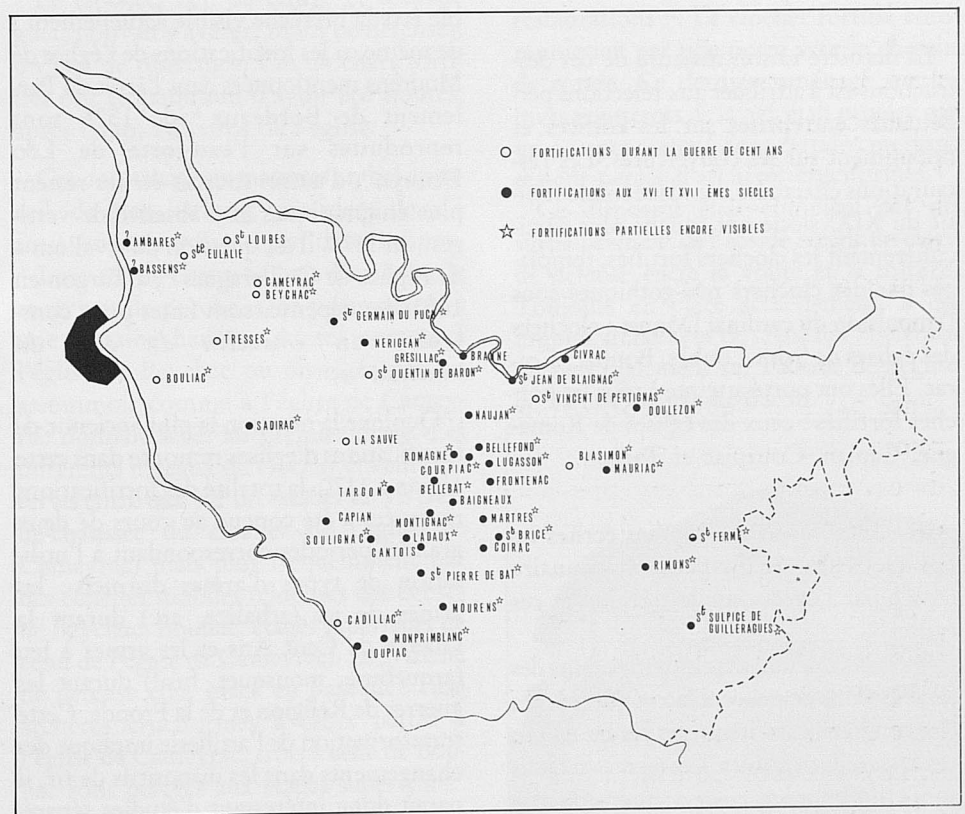


Fig. 1. Répartition des églises fortifiées en Entre-Deux-Mers.

Ces dernières, à l'état de vestiges, lorsque ce n'est destruction radicale, s'expliquent en partie par l'œuvre irrémédiable du temps. Les hourdages, par nature en bois, soumis aux intempéries, n'ont pu rester intacts jusqu'à nos jours. Leur présence se révèle par les trous de hourdage au clocher oriental de l'église de Tresses ou par les consoles sur le mur nord de la chapelle templière de Montarouch.

Le caractère souvent hâtif et expéditif de ces systèmes de défense, joint à leur incurie après les troubles, ont contribué également à accélérer leur disparition. L'œil averti décelle alors, par la présence de consoles au-dessus d'une ouverture ou à l'angle de l'église, une ancienne bretèche ou échauguette comme aux églises de Bellebat, Montignac, Grézillac et Mourens.

La dernière raison majeure de ces destructions est à attribuer aux réfections perpétuelles entreprises sur les édifices et notamment sur les couvertures. Les restaurations effectuées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ont touché plus particulièrement les clochers fortifiés, remplacés par des clochers néo-gothiques sous l'impulsion du cardinal Donnet : clochers des églises de Saint-Loubès, Bouliac, Coirac. Elles ont porté atteinte à tous les porches fortifiés : ceux des églises de Romagne, Capian, Courpiac et Targon.

La consultation des sources écrites ne fait que renforcer l'impression lacunaire laissée par l'étude, sur le terrain, de ces églises.

Les rares documents contemporains des fortifications demeurent laconiques sur les circonstances dans lesquelles furent édifiés ces appareils défensifs. Les termes utilisés sont trop imprécis pour donner une idée exacte du mode de fortification adopté, de son ampleur et de sa portée défensive.

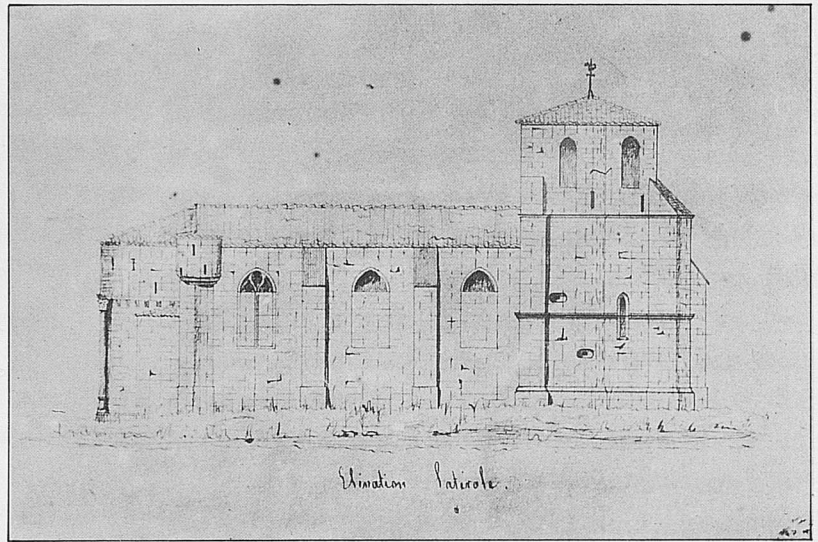


Fig. 2. Élévation nord de l'église de Targon.

Si « la vieille galerie au-devant de l'église »<sup>2</sup> de Saint-Jean-de-Blaignac semble être la bretèche visible actuellement ; de même, si les fortifications de l'église de Mourens mentionnées dans l'arrêt du Parlement de Bordeaux<sup>3</sup> de 1576 sont reproduites sur l'eau-forte de Léo Drouyn<sup>4</sup>, d'autres sources écrites restent plus énigmatiques en l'absence de vestiges : en 1170, il est question du « vallum » de l'église de Guilleragues<sup>5</sup> ; à Targon en 1653, des dépenses sont faites pour construire un « ravelin du côté du couchant »<sup>6</sup>.

Quoique la mention la plus ancienne de fortifications d'églises remonte dans cette région à 1170, la totalité des fortifications recensées a été conçue au cours de deux grandes périodes correspondant à l'utilisation de types d'armes distincts : les armes de jet (arbalète, arc) durant la Guerre de Cent Ans et les armes à feu (arquebuse, mousquet, fusil) durant les guerres de Religion et de la Fronde. Cette transformation de l'artillerie implique des changements dans les dispositifs de tir, il paraît donc intéressant d'étudier séparément ces systèmes de défense afin de mettre en évidence leurs caractères propres.

#### LES FORTIFICATIONS DURANT LA GUERRE DE CENT ANS

Le bilan désastreux qui ressort de l'étude des fonds de la Sauve Majeure pour la Guerre de Cent Ans, montre de façon éloquentes les ravages commis pendant cette période. « La fin du XIV<sup>e</sup> siècle et surtout le XV<sup>e</sup> siècle dans la première moitié, furent ressentis par les contemporains comme une véritable période de calamités »<sup>7</sup>.

L'Entre-Deux-Mers fut traversé au moins sept fois par les troupes armées entre 1337 et 1453. Dès 1338, les contingents français atteignirent Créon et furent repoussés cinq ans plus tard par Henri de Lancastre. Après une longue trêve marquée par le traité de Brétigny (1360), le duc d'Anjou et Du Guesclin, à la tête de 2 000 hommes, entreprirent une nouvelle campagne dans l'Entre-Deux-Mers en 1377.

A partir de 1420, les places-fortes d'une partie de cette région, aux mains des Français, furent reprises par une armée de mercenaires sous les ordres du roi d'Angleterre.



Néanmoins, vers la fin du conflit, les troupes françaises se trouvaient en position de force et atteignirent Saint-Loubès en 1442. La bataille de Castillon et la reddition de Bordeaux mirent un terme à cette guerre.

Mais ces mouvements de troupes « ne prennent pas en compte les passages de routiers et autres écorcheurs libérés par les multiples trêves de cet interminable conflit, et dont les allées et venues ne furent pas toujours retenues par les chroniqueurs de l'époque »<sup>8</sup>.

Il serait donc illusoire de vouloir préciser la datation des fortifications des églises en la rapprochant d'événements militaires et de faits d'armes. C'est un climat d'insécurité permanent, provoqué par les passages réitérés des armées de féodaux, de mercenaires et de routiers qui est le facteur déterminant de ces fortifications.

#### 1 - Eglise intégrée à un ensemble fortifié

La crainte manifestée par Hugues de Marcenhac, 29<sup>e</sup> abbé de la Sauve en 1369 en témoigne : « voyant que son monastère n'aurait pu éviter d'être ruiné une seconde fois, s'il n'était mieux en état de se défendre qu'il n'avait été jusqu'alors, résolut de l'entourer de bonnes murailles et de le flanquer de tours pour le mettre à couvert des soldats »<sup>9</sup>.

L'abbaye bénédictine de Blasimon fut protégée de la même manière par une enceinte entourée de fossés alimentés d'eau par la Gamage. De ces défenses subsiste, au sud, une tour quadrangulaire du XV<sup>e</sup> siècle percée d'une archère cruciforme.

Les chapelles des commanderies subirent également, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, des modifications. La chapelle de Montarouch fut surhaussée de deux mètres afin d'aménager au-dessus des voûtes une vaste salle qui communiquait avec la partie supérieure du château. L'élévation septentrionale de la chapelle était couronnée

d'un hourdage dont il reste plusieurs consoles à trois ressauts.

Les chapelles castrales, sans être fortifiées ni avoir subi de profondes transformations, ont cependant été intégrées au système défensif. Parfois « là où la place était plus étroitement mesurée, on l'accolait à l'enceinte, ce qui obligeait à en combiner les dispositions avec les nécessités de la défense »<sup>10</sup> comme les chapelles du château de Benauges à Arbis et du château de Bisqueytan à Saint-Quentin-de-Baron adossées à la courtine du château par un de leurs flancs.

#### 2 - Fortification du corps de l'église.

À côté de cette catégorie d'édifices religieux intégrés à un ensemble fortifié se trouvent des églises dont le corps même du bâtiment fut fortifié.

Le clocher, lieu de refuge et tour de guet, pouvait s'avérer, muni de défenses, un lieu de résistance. Ces clochers fortifiés ont en commun d'avoir été ajoutés, après coup, au corps de l'église.

Ces constructions massives en bel appareil, de plan barlong, possèdent deux à trois étages percés de peu d'ouvertures.

Leur rez-de-chaussée était d'accès facile et servait de porche. Une porte placée à une certaine hauteur du sol comme à l'église de Beychac ou protégée par un assommoir comme à l'église de Cameyrac donnait accès au premier étage. Les différents niveaux du clocher étaient desservis entre eux par un escalier en vis (rez-de-chaussée du clocher de l'église de Cameyrac) mais plus fréquemment par des échelles mobiles (clochers des églises de Beychac, Bouliac, étages supérieurs de celui de l'église de Cameyrac). Le système de défense était placé en hauteur : cinq archères cruciformes à croix pattée à l'église de Cameyrac, trois à celle de Bouliac sont percées aux étages supérieurs.

Le clocher de l'église de Saint-Loubès était muni, au sommet de sa face occiden-

tale, d'une bretèche dont les quatre archères cruciformes défendaient l'approche de ce côté de l'église et les machicoulis, l'accès de la porte.

Un autre mode de fortification, destiné à défendre la porte par un tir fichant, se rencontre sur la façade occidentale de l'église de Saint-Ferme. Les deux larges contreforts, disposés de part et d'autre de la porte, furent reliés dans leur partie supérieure par un arc qui n'adhérait pas à la façade. Cet assommoir, créé par l'espace aménagé entre le mur et l'arc, protégeait la porte.

Le système défensif ne se limita pas à la partie occidentale ; l'abside et la nef furent également touchées par ces remaniements. Un relevé de l'élévation nord de l'église de Bouliac, daté de 1845, nous restitue l'état des fortifications avant les restaurations<sup>11</sup>. Le clocher fortifié communiquait par une porte avec le chemin de ronde. Ce dernier, aménagé sur les murs goutterots de la nef, était protégé par un parapet crénelé dont certains merlons étaient percés d'archères cruciformes.

Ce dispositif était complété par un surhaussement de l'abside créant un étage de défense entre la voûte et la toiture. Toujours en place actuellement, il est muni d'archères et de créneaux ; défenses visibles également sur l'abside de l'église de Saint-Quentin-de-Baron.

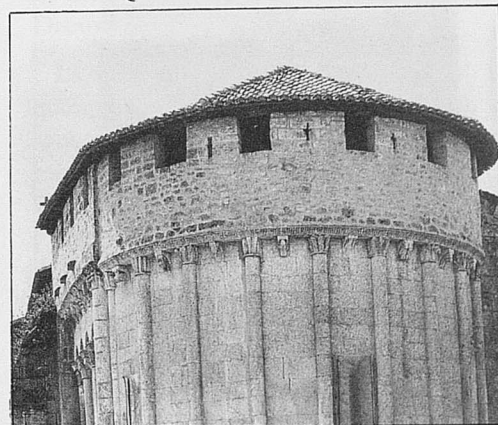


Fig. 3. Abside surhaussée de l'église de Saint-Quentin-de-Baron.

Une lithographie de l'église de Saint-Loubès<sup>12</sup>, exécutée par Léo Drouyn, reproduit un exhaussement identique de l'abside.

Le clocher oriental de l'église de Tresses retient l'attention tant par son caractère imposant que par son mode de fortification original. Le chevet plat qui lui sert de fortification communiquait avec le premier étage par une porte intérieure située au nord ouvrant sur un escalier en vis enfermé dans un contrefort.

A cet étage, une salle à peu près carrée (5,60 m × 5,25 m), donnait elle-même accès au chemin de ronde installé à deux mètres du sol et protégé par un parapet crénelé. Un chéneau, longeant le passage, évacuait les eaux de pluie qui ruisselaient de la toiture placée en retrait du crénelage. Le couronnement était complété par des échaugettes aménagées sur les contreforts d'angle, et par un hourdage établi au niveau du sol du chemin de ronde intérieur. Nous nous rangeons à l'avis du marquis de Castelnau d'Essenault<sup>13</sup> qui considérait cet ensemble de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle comme homogène et cohérent.

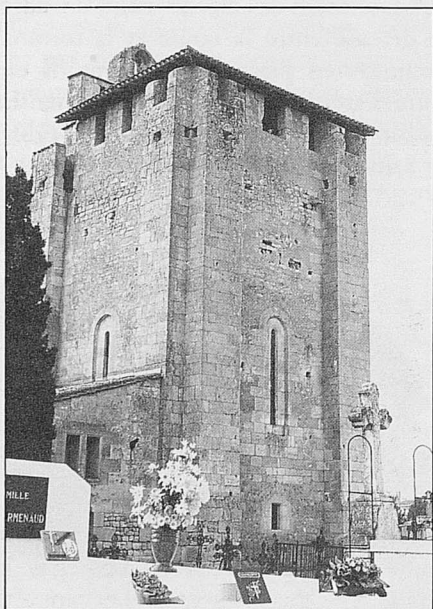


Fig. 4. Clocher oriental de l'église de Tresses.

#### LA FORTIFICATION DES ÉGLISES DURANT LES GUERRES DE RELIGION ET DE LA FRONDE

En 1562, le conflit religieux jusqu'alors latent se déclara ouvertement devant l'attitude intolérante du Parlement à l'encontre des Réformés. Le combat de Targon, le 17 juillet 1562, « qui fut fort honteux pour les Huguenots, vu qu'ils se laissèrent battre à une poignée de gens »<sup>14</sup> devait marquer le début d'une longue suite de batailles, d'escarmouches et d'exécutions punitives sommaires.

Par cette victoire, Blaise de Montluc avait mis momentanément un terme au projet de Symphorien de Dufort, baron de Duras, chargé d'occuper l'Entre-Deux-Mers pour empêcher le ravitaillement de Bordeaux. Mais les chefs Huguenots frappèrent plus fort en Guyenne après la reprise des armes par Montluc (1565) et la Saint-Barthélémy bordelaise (1572).

Le baron de Langoiran semait la terreur et la désolation dans l'Entre-Deux-Mers. Jean de Favas, seigneur de Castets-en-Dorthe, depuis La Réole, contrôlait les environs de Bordeaux.

Le ralliement du roi de Navarre à Henri III, après la paix de Bergerac, contre la Ligue, amena un nouveau mouvement des troupes dans la région sous le commandement de Matignon.

L'édit de Nantes en 1589 installait tout au plus une accalmie, vite dissipée par la régence de Marie de Médicis. La paix d'Alès en 1629 accordée par Richelieu mit véritablement fin au conflit.

L'Entre-Deux-Mers, sorti exsangue de cette guerre, devait connaître à nouveau la violence durant la Fronde. Les troupes du Duc d'Epéron provoquèrent des ravages au cours de l'année 1649 et des premiers mois de 1650, s'acharnant en particulier sur les églises et les objets de culte. « La désolation des églises s'explique

par la brutalité, l'indiscipline, l'absence de toute considération d'humanité de la part des soldats armés, mais les mœurs du temps, l'inorganisation du ravitaillement, la non-règlementation des réquisitions en furent partiellement la cause »<sup>15</sup>.

Aux mêmes maux, mêmes remèdes : l'église, centre vital de la paroisse, demeure pendant ces périodes troublées un lieu de retraite où la population se réfugie et met à l'abri ses biens. En 1649, quelques habitants de Saint-Macaire avaient porté « nuictamment et en cachette des mousquets, fusils, poudre, mesches et autres munitions de guerre en préjudice du service du Roy »<sup>16</sup> sur les voûtes de l'église de Saint-Sauveur.

A la dernière extrémité, les paroissiens s'entassent sur l'extrados des voûtes de l'église. Ainsi en 1587, les habitants de Blaison, attaqués par les Protestants, trouvent refuge sur le voûtement de l'église où ils purent tenir plusieurs jours et donner le temps aux gens de Rauzan de venir à leur secours<sup>17</sup>.

En 1615, des troupes huguenotes amassées aux environs de Sainte-Foy et s'acheminant vers Tonneins investissent le bourg de Saint-Ferme. « Les habitants se voyans ainsi surpris se jettèrent à la hâte dans l'église où était ce qu'ils avaient de plus exquis », « gagnèrent les voûtes au nombre d'environ quinze hommes, religieux ou autres, armés seulement de sept à huit arquebuses avec fort peu de poudre et de plomb... bref depuis les huit heures du matin que l'assaut commença jusqu'à huit heures du soir qu'il finit il en demeura quarante de morts sur place »<sup>18</sup>.

L'église peut se révéler aussi un lieu de surveillance : un arrêt du Parlement de Bordeaux<sup>19</sup>, daté du 17 septembre 1580, ordonne de mettre des sentinelles postées jour et nuit dans les clochers de toutes les églises de la sénéchaussée de Guyenne, afin de surveiller le pays environnant. La



sentinelle devait sonner le tocsin pour alerter la population dès qu'un groupe de plus de quatre cavaliers se dirigeait vers le village. Les sons des cloches avertissaient du nombre de soldats.

Quelques documents mettent en évidence l'intérêt stratégique de certaines églises et la crainte de les voir investies par les ennemis. En 1615, à la demande de Jean de Solminihac, le Sieur de Roque-laure, lieutenant-général du roi en Guyenne intime l'ordre aux paroissiens de Saint-Jean-de-Blaignac de défendre l'église<sup>20</sup>, édifice dominant la Dordogne et donc la navigation sur la rivière.

Le Parlement de Bordeaux promulgua, le 29 octobre 1621, une ordonnance qui permettait aux habitants des paroisses de se fortifier dans les églises et les forteresses élevées sur les routes et les passages, d'y faire garde jour et nuit, d'allumer des feux et de sonner le tocsin pour avertir les paroisses voisines.

Nous retiendrons donc la vision d'une population en alerte, en permanence sur le qui-vive et assurant elle-même sa protection. Des arrêts du Parlement de Bordeaux de 1576<sup>21</sup> concernant Capian, Cantois et Mourens nous laissent entrevoir l'organisation mise en place dans ces églises : la garde était assurée jour et nuit par une dizaine de paroissiens placés sous les ordres d'un homme de métier, « *homme de bien, bon catholique, serviteur du roy entendant les armes* ».

Le refus de certains de monter la garde dans ces églises et leur volonté d'inciter les paroissiens à les imiter — ce qui obligea le Parlement à intervenir — peuvent s'interpréter comme les effets d'une lassitude et d'une certaine tension au sein du groupe en état de siège. Une attitude qui peut aussi être le résultat d'une incrédulité sur leur capacité de résistance et ce, malgré le ton rassurant des arrêts qui précisent que les églises ne sauraient être prises sans canons.

### 1 - La meurtrière de fusillade

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'artillerie à feu a désormais supplanté les armes de jet, ce qui nécessita un nouveau type de meurtrière adapté au canon de l'arquebuse.

La meurtrière de fusillade la plus caractéristique se présente, sur le parement extérieur, sous la forme d'un orifice circulaire de quatre à cinq centimètres de diamètre avec un fort ébrasement intérieur. La forme inverse fut adoptée sur le clocher de l'église de Nérigean. Elle est parfois surmontée d'une petite mire rarement droite : échauguette nord-ouest de l'église de Courpiac.



Fig. 6. Meurtrière dans le surhaussement de l'abside de l'église de Bellefond.

Fig. 5. Breche sur élévation sud de l'église de Martres.

On rencontre également, dans les exhaussements des absides des églises de Coupiac et de Bellefond, des meurtrières plongeantes destinées à battre le pied du mur par un tir fichant.

Des meurtrières plongeantes en forme de pyramide tronquée, au-dessus de chaque fenêtre du mur méridional de l'église de Branne, ont été relevées par Léo Drouyn.

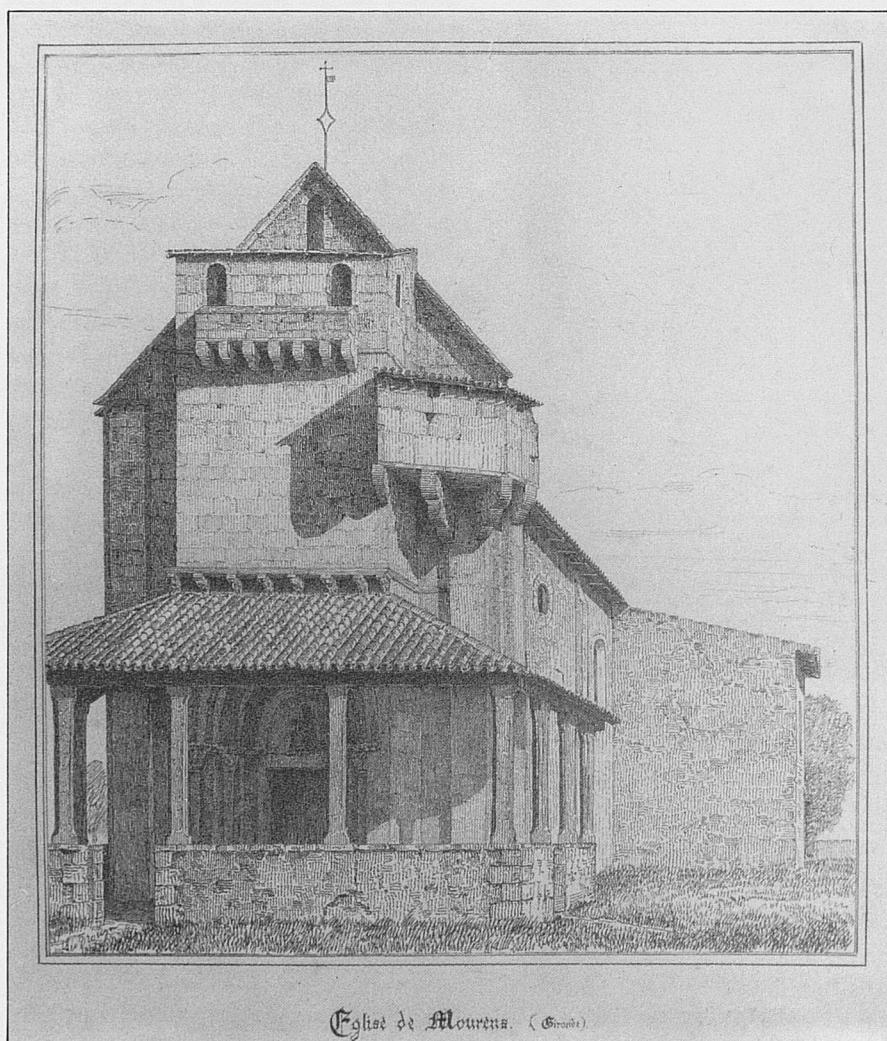
La meurtrière circulaire et ses variantes, quoique très répandues dans cette région, sont moins fréquentes que les simples meurtrières verticales et horizontales, souvent grossièrement construites à l'aide de pierres à peine équarries : surhaussement des absides de Saint-Pierre-de-Bat, Monprimblanc, Doulezon.

La présence de canonnières sur la tourelle du clocher occidental de l'église de Targon est un cas exceptionnel dans cette région.

## 2 - Ouvrages avancés

Les abords des églises ont fait l'objet d'une protection rudimentaire et improvisée qui n'a pas laissé de traces matérielles telles les tranchées exécutées aux églises de Cantois et de Mourens<sup>22</sup> ou encore l'enceinte défendant le cimetière de Sadirac<sup>23</sup>. Si ces exemples se présentent à la lecture des archives comme des cas isolés, ils reprennent selon toute probabilité une pratique fréquente.

Fig. 7. Eau forte de Léo Drouyn.



Autre ouvrage avancé : les porches fortifiés, sorte de redoutes destinées à retarder la prise du bâtiment. Les porches des églises de Romagne, de Courpiac et de Capian défendaient le portail méridional à l'aide de nombreuses meurtrières.

Le prieuré de Bellefond, implanté sur un site naturel de défense (un coteau) et déjà protégé par une enceinte, reçut des remaniements de détails : la porte d'entrée fut rétrécie et surmontée d'une longue meurtrière horizontale au-dessus du linteau ; une échauguette sur encorbellement fut ajoutée à l'angle nord-est de l'enceinte.

## 3 - Fortifications du corps de l'église

Le clocher, pendant cette période, subit assez peu de modifications. Par exemple, celui de l'église de Saint-Brice fut percé hâtivement, sur trois faces, de triples meurtrières.

Les clochers des églises de Mourens et de Saint-Jean-de-Blaignac se dotèrent d'imposantes bretèches.

L'avant-corps, légèrement saillant, du portail ouest de l'église de Mourens, fut prolongé en hauteur jusqu'à la rencontre des rampants du pignon du clocher-arcade. On établit alors une bretèche, assise sur sept consoles, à la jonction de l'avant-corps roman et du surhaussement postérieur.

Le portail ouest de l'église de Saint-Jean-de-Blaignac fut surmonté d'un arc en plein cintre dont les retombées prenaient appui sur deux contreforts saillants. Une salle de défense, large de 2,15 mètres, percée d'un assommoir put ainsi être établie sur l'extrados de l'arc. De plus elle fut précédée d'une bretèche reposant sur cinq consoles.

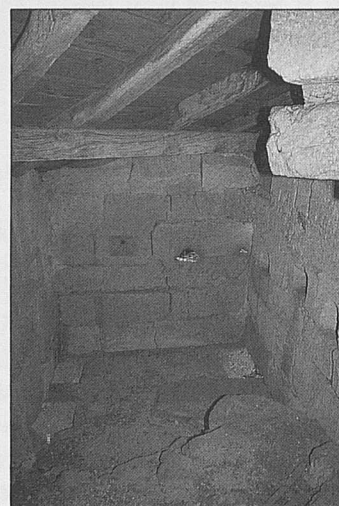


Fig. 8. Intérieur de l'échauguette de l'église de Naujan et Postiac.



Le surhaussement de l'abside et de la nef demeurent comme au conflit précédent d'un usage fréquent.

Constituée de moellons, cette salle de défense est percée de meurtrières et de petites baies diffusant la lumière du jour et servant d'évents pour évacuer la fumée des arquebuses. Ces salles sont accessibles par une porte parfois placée à une certaine hauteur au-dessus du sol (églises de Naujan, Courpiac et Rimons). Le premier étage du clocher pouvait communiquer directement avec les salles (églises de Mourens et Coirac).

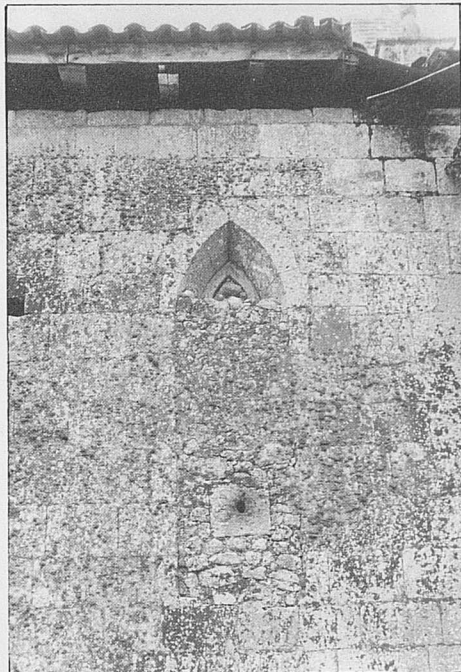


Fig. 10. Fenêtre obturée munie d'une meurtrière de fusillade à l'église de Montignac.

Les bretèches sont placées au-dessus d'ouvertures (églises de Bellebat, Martres, Grézillac, Mauriac, Mourens et Romagne).

Les termes de « *fortifications de fortune* », « *de système de défense rudimentaire* » qualifient assez bien les appareils défensifs de cette période. Ce jugement est dû à l'exécution sommaire, souvent grossière, de ces défenses et à l'emploi d'un matériau pauvre pour les surhaussements des absides et des nefs. Si ces derniers sont en bel appareil, ils sont « *l'indice d'une restauration indiscrète* » comme le fait justement remarquer R. de Lasteyrie (absides des églises de Pujols et de Targon). Il s'agit parfois d'un matériau de récupération comme nous le révèle ce texte : « *en 1612, un particulier de Sadirac avait fait provisions de matériaux pour construire une maison ; sur ce, les mouvementz et rebelions de guerre de ceux de la Prétendue Réformée Religion estant survenus, la pierre... servoit esté prince et employée pour fortifier l'esglise de ladite paroisse de Sadirac* »<sup>24</sup>. Réquisition confirmée par l'examen du parapet défensif de l'abside composé de briques et de moellons.

Ces réduits sont disposés aux angles des chevets plats (églises de Naujan, de Saint-Jean-de-Blaignac, Montignac et Civrac), sur les contreforts de l'arc triomphal (églises de Frontenac et Martres), aux angles de la façade occidentale (Saint-Jean-de-Blaignac, Courpiac, Mourens et Montignac) permettant ainsi un flanquement latéral.



Fig. 11. Echauguette nord-ouest munie de latrines sur l'église de Courpiac.

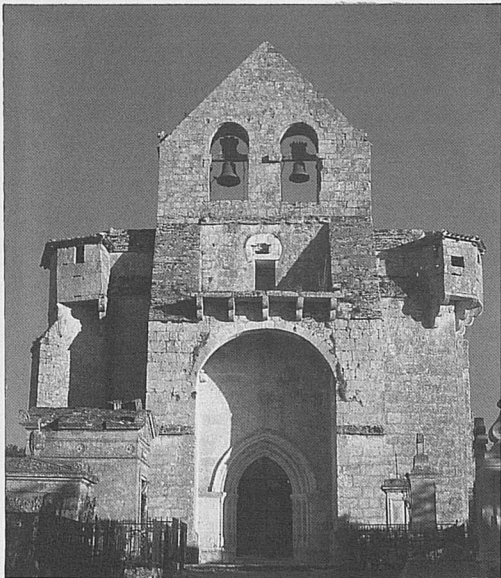


Fig. 9. Façade occidentale de l'église de Saint-Jean-de-Blaignac.

Ces salles de défense étaient complétées par des fortifications de détails : des échauguettes et des bretèches. Ces logettes, fréquentes dans la région, sont toutes sur consoles à l'exception des deux échauguettes sur encorbellement de l'église de Targon.



De même, des dalles funéraires servirent à la construction des logettes fortifiées : échauguette nord-est de l'église de Rimons, bretèche sud-ouest de l'église de Lugasson et celle de l'abside de l'église de Mauriac. Léo Drouyn a pu remarquer, en 1857, une pierre tombale gravée d'une inscription du XV<sup>e</sup> siècle sur l'échauguette sud-ouest aujourd'hui détruite de l'église de Mourens.

Constructions défensives qui de toute évidence dénotent un souci d'économie et une précipitation dans l'exécution.

Les fortifications, pour les deux périodes étudiées, sont des constructions installées postérieurement au corps de l'église. Elles doivent tenir compte alors d'un bâti préexistant et s'adapter plus ou moins judicieusement au plan, à l'élévation, à l'emplacement des ouvertures. On ne rencontre donc pas en Entre-Deux-Mers de ces imposantes églises-forteresses propres au sud de la France : église de Maguelonne (Hérault), église de Rudelle (Lot)...

Installées en hauteur, ces défenses apparaissent provisoires et ne remettent pas en

cause l'aspect général de l'église. On peut donc s'interroger sur l'efficacité de ces défenses : efficacité variable selon les époques considérées et, par conséquent, dépendante des armes utilisées et de l'adversaire. La pugnacité des paroissiens est en outre une donnée supplémentaire.

Si les fortifications du XIV<sup>e</sup> siècle semblent suffisamment conséquentes pour retarder voire freiner l'assaut d'un groupe de quelques hommes, armés d'arcs et d'arbalètes, que supposer par contre des défenses du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles ?

Alors que l'artillerie à feu modifie profondément l'architecture militaire et conduit à l'enfoncement général des ouvrages, l'appareil défensif des églises reste inchangé à l'exception de la forme des meurtrières. L'emploi du canon ou de moyens explosifs contre de telles défenses ne laisse aucun doute sur l'issue du combat. Ces fortifications ont donc plutôt un effet dissuasif contre une poignée de pillards recherchant des proies faciles et permettent, en cas d'attaque, de prolonger la résistance jusqu'à l'arrivée d'une troupe de secours.



Fig. 12. Echauguette nord-est de l'église de Rimons construite avec une pierre tombale.

## NOTES

Cet article fait suite à un mémoire de maîtrise : PIERRE (B.), *La Fortification des églises en Gironde*, T.E.R. Histoire de l'Art, sous la direction de Jacques Gardelles, 1985, Université de Bordeaux III.

1) BRUTAILS (J.A.), *Vieilles églises de la Gironde*, Bordeaux, 1912, chapitre VIII sur les fortifications des églises.

2) DROUYN (L.), *Variétés girondines*, Bordeaux, 1886, tome II.

3) LOIRETTE (G.), Quelques textes relatifs à la fortification d'églises girondines au XVI<sup>e</sup> siècle — *société archéologique de Bordeaux — tome LIII -1935*.

4) A.D.G. : 162 T 7.

5) *Archives historiques de la Gironde* : tome I, page 188.

6) A.D.G. : série E supplément 3599.

7) BOUTOULE (F.), « Le dépeuplement de l'Entre-Deux-Mers pendant la Guerre de Cent Ans à travers le fonds de la Sauve », paru dans les *Actes du Colloque de l'Entre-Deux-Mers à la recherche de son identité*, 1987, p. 59-68.

8) BOUTOULE (F.), *Op. cit.*

9) DOM DULAURA : *Histoire de l'abbaye de la Sauve Majeure*, B.M. de Bordeaux, ms 1871, f<sup>o</sup> 466.

10) LASTEYRIE (R. de), *Architecture religieuse en France à l'époque gothique*, 1927, tome II, chapitre XV.

11) Extrait du compte rendu des travaux de la Commission des monuments historiques, 1855.

12) A.D.G. : 162 T 2.

13) Extrait du compte rendu des travaux de la Commission des monuments historiques, 1866.

14) Extrait des *Commentaires de Blaise de Montluc*, éd. La Pléiade, p. 527.

15) LOIRETTE (G.), La désolation des campagnes bordelaises au temps de la Fronde (1649-1650) - *Bulletin philologique et historique*, 1957.

16) *Archives historiques de la Gironde* : tome 43, page 350.

17) DROUYN (L.) : *Variétés girondines*, tome III, page 126.

18) *Discours véritable du premier exploit d'armes fait en Guienne en l'abbaye de Saint-Ferme*, annoté par Antoine de Lantenay, 1879.

19) LOIRETTE (G.), *Op. cit.*

20) DROUYN (L.), *Saint-Jean-de-Blaignac : étude historique et archéologique*, Aquitaine, 1867.

21) LOIRETTE (G.), *Op. cit.*

22) LOIRETTE (G.), *Op. cit.*

23) A.D.G. série H 495.

24) A.D.G. : série H 495 (mentionné par BRUTAILS dans *Vieilles églises de la Gironde*).